**Modalité de prêt aux étudiants**

**LICENCE** : Consultation uniquement sur place**.**

**MASTER 1** : Consultation sur place et emprunt sous conditions :

* Présentation **d’une autorisation écrite** d’un professeur pour l’emprunt d’un test, et **d’une durée limitée**, sous réserve de la disponibilité du test pour l’usage pédagogique (la carte d’étudiant ou tout autre document sera laissé durant l’emprunt puis rendu lors de la remise du test en l’état, et complet)

**MASTER 2 et DOCTORAT** : Consultation sur place et emprunt libre :

* Toute consultation se fait uniquement sur présentation de la carte d’étudiant.
* La durée d’emprunt est limitée à **1 semaine** (chaque jour de retard amènera à un blocage d’emprunt correspondant au même nombre de jours)
* Pour emprunter, il faut toujours une photocopie de votre carte d’étudiant.